

ARRETE MUNICIPAL
n° ARR2015-077
**réglementant la circulation lors des travaux
de levage de poteaux béton + déroulage de câble électrique
Mesdoun Vras**

Le Maire de la Commune de PORSPODER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213.1 et L 2213.2,

Vu le Code de la Route et notamment l'article R 225,

Vu la demande formulée le 6 novembre 2015 par l'entreprise GTIE Armorique sollicitant l'autorisation de réaliser des travaux de levage de poteaux béton + déroulage de câble électrique, au lieudit « Mesdoun Vras »,

Considérant qu'en raison de ces travaux, il y a lieu d'apporter des restrictions de circulation afin de garantir la sécurité des usagers aux alentours et sur son parcours,

Vu l'intérêt général ;

ARRETE

Article 1er : A compter du 16 novembre 2015 et jusqu'à la fin des travaux, la circulation au lieudit « Mesdoun Vras » sera alternée par sens prioritaire et par panneaux AK14, R2 et K5a. La circulation sera limitée à 50km/h.

L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée du chantier.

Article 2 : La signalisation de restriction sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire.

La signalisation de restriction et de protection du chantier est à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise GTIE Armorique.

Article 3 : Pendant les périodes d'inactivité du chantier, notamment de nuit et les jours non ouvrables, la signalisation sera adaptée aux seules restrictions de circulation qui seront maintenues.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Ploudalmézeau.

Fait à PORSPODER, le 13 novembre 2015

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint chargé de l'urbanisme
Yves ROBIN



Maire,
Jean-Daniel SIMON